

CONSEIL MUNICIPAL du 02 avril 2012 Convocation : 27/03/2012

Présents :CAPITAN Marcel, PARDON Sébastien, TONNOIR Nathalie, MUZEL Loïc, GOUTTEBROZE Johann, RAMBAUD Josiane, ROBERT René, MAZIOUX Marilyne, EXTRAT Michèle, MORELIERE Claudette et CORAND Carole

Secrétaire de séance : PARDON Sébastien

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le maire rappelle que les taux d'imposition n'ont pas été augmenté l'année passée et propose une augmentation. Il présente plusieurs simulations. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote les taux suivants pour 2012 :

- 12.30 % pour la Taxe d'Habitation
- 6.17 % pour la Taxe Foncier Bati
- 31.82 % pour la Taxe Foncier Non Bati
- 25.30 % pour la CFE (ex taxe professionnelle)

AFFECTATION DE RESULTAT

- **Budget Général**, les membres du conseil constatent un excédent de fonctionnement à la clôture 2011 de 65 575.92 € et un déficit d'investissement de 6 082.89 €. Compte tenu des restes à réaliser, ils décident d'affecter la somme de 28 317.89 € à la section d'investissement au compte 1068, le solde de 37 258.03 € restant en fonctionnement.

- **Budget Eau et Assainissement**, les membres du conseil constatent un excédent de fonctionnement de 17 388.89 € et un excédent d'investissement de 14 024.63 €. La somme de 17 388.89 € reste totalement affectée en fonctionnement.

Des délibérations sont prises à l'unanimité des membres présents.

BUDGETS PRIMITIFS 2012

- **Le Budget Général** s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de **263 548.03 €** et en section d'investissement à la somme de **417 999.47 €**. Les principaux travaux prévus sont la réparation de la toiture du clocher de l'église et de la sonnerie des cloches, l'achat d'une remorque avec réhausse, d'un souffleur, d'un photocopieur, le changement des radiateurs du logement sur la mairie, l'aménagement du bureau de secrétariat, la démolition des anciens WC et l'étude pour la réhabilitation de la salle d'animation ainsi que des créations de fossés et d'un dos d'âne afin de ralentir la vitesse dans le bourg. Un montant de 298 798 € a aussi été inscrit en dépenses et recettes pour la régularisation d'écriture de l'actif.

- **Le Budget Eau et Assainissement** s'équilibre en section d'exploitation à la somme de **96 473.89 €** et en section d'investissement à la somme de **142 004.07 €** (un montant de 113 976 € a été inscrit afin de réintégrer les travaux de la station d'épuration payés par Saint Jodard afin qu'ils figurent dans l'actif de Pinay)

- **Le Budget Lotissement** s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de **161 637.61 €** et en section d'investissement à la somme de **99 000 €**. Le maire rappelle qu'il reste 3 lots à la vente.

Tous les budgets sont votés à l'unanimité des membres présents.

REPARTITION DES RECETTES DE CONCESSION DE CIMETIERE

La répartition financière des recettes générées par la vente de concession au cimetière était jusqu'à ce jour de 2/3 pour la commune et 1/3 pour le CCAS. La législation offre maintenant aux communes la possibilité de choisir librement sa répartition et de délibérer. Le conseil municipal décide de maintenir la répartition telle qu'elle l'était à ce jour.

ENVELOPPE DE SOLIDARITE

➤ Il est décidé l'achat d'une remorque avec réhausse et d'un souffleur thermique. Le Maire présente le devis de PMA Perreux Motoculture qui s'élève à 1 087 € HT pour l'ensemble.

➤ Après étude de plusieurs devis, le conseil municipal, décide de retenir celui de ELAN BUREAUTIQUE du Coteau pour l'achat d'un photocopieur Taskalfa pour un montant de 3 334 € HT.

➤ Il est décidé de retenir le devis de la société HORLOGES PLAIRE de St Symphorien de Marmagne d'un montant de 585.87 € HT pour la remise en état de la sonnerie des cloches de l'église.

➤ Pour installer le nouveau photocopieur, il sera nécessaire de procéder à un aménagement du bureau du secrétariat, le conseil municipal approuve donc le devis de Menuiserie Services de Pinay pour un montant de 445.99 €.

Des délibérations sont prises à l'unanimité des membres présents afin de demander une subvention au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité 2012 du canton de Néronde pour tous ces travaux qui sont inscrits au budget

PERSONNEL

➤ Le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire d'augmenter le temps de travail du poste de secrétaire de mairie qui est actuellement de 19 h 30 hebdomadaire. En effet la secrétaire de mairie effectue de nombreuses heures complémentaires qu'il ne lui est pas possible de rattraper. Le conseil municipal décide donc d'augmenter son temps de travail hebdomadaire de 2 h. Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents afin de modifier le tableau des effectifs et de passer le poste d'adjoint administratif à 21 h 30 à compter du 1^{er} juin 2012.

➤ Le maire propose la mise en place de l'I.A.T. (Indemnité d'Administration et de Technicité) pour les agents communaux. Cette prime sera attribuée une fois par an et selon des critères définies dans la délibération qui est prise à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

Un tour de garde est mis en place pour l'élection du Président de la République des 22 avril et 6 mai 2012.

Tous les membres présents ont signé au registre.